

COMMUNE DE VUCHERENS



Election complémentaire à la Municipalité du 3 septembre 2023 (1er tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « La Chouette », comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Patrick VUAGNIAUX, né(e) le 12 juin 1984, originaire de Vucherens, domicilié à Chemin des Laviaux 1, 1509 Vucherens, **élu tacitement Conseiller municipal** pour la fin de la législature 2021-2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 27 juin 2023.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :

La secrétaire :

Vucherens, le 07 août 2023